

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

AFFECTATION DU
RESULTAT DEFINITIF
BUDGET ANNEXE
« LOCATION »

2020

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/367

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la législation en vigueur et notamment la nomenclature comptable M 14 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 19 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation de résultat définitif de la section d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 53 327,50 € ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation en 2020
comme suit en section d'investissement :

➤ 53 327,50 € au compte 1068

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



#signature#